

Confirmation d'inscription au brevet des collèges série générale - Session 2020

- ✍ Vérifier les renseignements contenus dans le document ci-joint ; en cas d'erreur, **apporter les corrections en rouge**. L'état civil doit être **strictement** conforme à la pièce d'identité.
- ✍ Toute modification d'adresse est validée par le collège : l'adresse ne sera corrigée qu'après remise par la famille de l'imprimé « changement d'adresse » (à récupérer au secrétariat ou téléchargeable sur le site du collège). Ce document accompagné des justificatifs nécessaires sera remis avec la confirmation d'inscription **au professeur principal ou au secrétariat exclusivement**.
- ✍ Les enseignements facultatifs (latin ou grec) doivent apparaître sur la confirmation d'inscription
- ✍ Les élèves passeront l'examen les 28 et 29 juin 2021. Ils devront être en possession d'une pièce d'identité avec photo (dans tous les cas).  
La copie de la pièce d'identité doit être remise et agrafée **OBLIGATOIREMENT avec la confirmation d'inscription**. Les élèves âgés de plus de 16 ans au moment de l'inscription doivent fournir **OBLIGATOIREMENT avec la confirmation d'inscription**, la photocopie de l'attestation de recensement.
- ✍ Le candidat et le responsable légal de l'élève émargent le document. **Fiche d'inscription à remettre au professeur principal EN RETOUR**. Plus aucune modification possible au-delà du 18/12/2020. Les confirmations devront donc être rendues minimum 4 jours avant soit le **15/12/2020 au plus tard**.